

**Bureau syndical du**  
**18 novembre 2021**

**DELIBERATION N° 2021-11-089**

***Demande d'aide dans le cadre de la réalisation de projets menés en partenariat  
avec la Fondazione de l'Université de Corse Pasquale Paoli***

Nombre de membres 27			L'an deux mille vingt et un, le dix-huit novembre, à dix heures trente, le bureau syndical convoqué, le douze novembre par le Président, dans les conditions prévues par la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 modifiée par la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, s'est réuni dans les locaux du SYVADEC situé dans la zone artisanale, à Corte sous la présidence de Monsieur Georges GIANNI, Président de séance. Xavier POLI a été désigné secrétaire de séance. Le quorum étant atteint, le bureau peut valablement délibérer.
En exercice	Présents	Votants	
24	8	8	

**Présents :**

GIANNI Georges, POLI Xavier, SOTTY Marie-Laurence, GIORDANI Pierre, BERNARDI François, NEGRONI Jérôme, DOMINICI François, CICCADA Vincent

**En visioconférence :**

MICHELETTI Vincent

**Absents :**

FERRANDI Etienne, MATTEI Jean-François, MARIOTTI Marie-Thérèse, GIFFON Jean-Baptiste, MARCHETTI Etienne, LACOMBE Xavier, SAVELLI Pierre, POZZO DI BORGIO Louis, MARCHETTI François-Marie, BRUZI Benoît, MARCANGELI Laurent, LEONARDI Jean-Charles, PELLEGGRI Leslie, VIVONI Ange-Pierre, GRAZIANI Frederick.

Certifié exécutoire,

après transmission en Préfecture le : 20/11/2021  
et de la publication de l'acte le: 20/11/2021



Accusé de réception en préfecture  
 02B-200009827-20211118-2021-11-089-DE  
 Date de télétransmission : 20/11/2021  
 Date de réception préfecture : 20/11/2021

**Monsieur le Président expose,**

La sélection du SYVADEC et de ses partenaires à l'Appel à Manifestation d'Intérêt pour la collecte des emballages hors foyer lancé par CITEO en janvier 2021, a marqué le début du déploiement de divers projets à destination des étudiants de l'Université de Corse Pasquale Paoli (UDCPP).

Une première action commune a déjà été initiée avec les pôles Innovation et Développement et PEPITE de l'Université de Corse. Celle-ci s'est concrétisée par :

- le lancement d'un appel à projet pour la conception/fabrication de goodies pédagogiques
- l'organisation d'un workshop sur le thème de l'économie circulaire et la valorisation locale.

Un nouveau projet est à présent lancé, cette fois-ci avec la Fondation de l'UDCPP.

Le SYVADEC sera partenaire de deux opérations phares de la Fondazione :

- Contribution au dispositif **U Primiu**, récompensant des étudiants entrepreneurs à l'origine de projets innovants en matière de développement durable. Une bourse SYVADEC sera remise aux étudiants lauréats. Budget prévisionnel : 1 000 €.
- Participation au prochain **challenge de l'innovation**. Sur le principe d'un Hackathon, une vingtaine d'équipes composées de 4 à 5 étudiants chacune, sont challengées sur différentes thématiques, afin d'élaborer en 3 jours seulement des projets quasiment finalisés. En 2022, le challenge de l'innovation proposera une thématique Economie Circulaire axée sur l'économie de la fonctionnalité, portée par le SYVADEC. Il s'agira pour le syndicat de coacher des équipes, de mettre les étudiants en relation avec des experts du sujet et finalement de récompenser les équipes gagnantes avec des bourses. Budget prévisionnel : 9 000 €.

**Objectifs :**

- Inciter des équipes d'étudiants à s'engager sur la thématique de l'économie circulaire
- Contribuer à faire émerger au moins deux projets innovants
- Accompagner les lauréats dans la mise en œuvre de leur projet
- Remettre des bourses aux gagnants

**Par conséquent, il est demandé aux membres du bureau d'approuver le nouveau projet avec la fondation de l'UDCPP et d'autoriser le Président ou son représentant à déposer un dossier de demande de subvention à hauteur de 70 % auprès de l'ADEME et de l'Office de l'Environnement de Corse (OEC), ou à défaut au meilleur taux de subvention, le reste de l'opération étant financé sur fonds propres.**

***Le Bureau syndical, après en avoir délibéré :***

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L.5211-1 et 5711-1,

VU la délibération 2020-08-056 du 18 août 2020 portant délégation d'attributions du Comité au Bureau,

VU la délibération 2021-09-06 sur la demande d'aide dans le cadre de la réalisation de projets de Valorisation locale, en partenariat avec les pôles Innovation et Développement et PEPITE de l'Université de Corse Pasquale Paoli,

Considérant que les crédits sont inscrits au budget,

Ouïe l'exposé de Monsieur le Président Don-

Accusé de réception en préfecture  
02B-200009827-20211118-2021-11-089-DE  
Date de télétransmission : 20/11/2021  
Date de réception préfecture : 20/11/2021

**A l'unanimité :**

- Donne acte au rapporteur des explications entendues,
- Approuve le nouveau projet avec la fondation de l'UDCPP,
- Autorise le Président ou son représentant à déposer un dossier de demande de subvention à hauteur de 70 % auprès de l'ADEME et de l'Office de l'Environnement de Corse (OEC), ou à défaut au meilleur taux de subvention, le reste de l'opération étant financé sur fonds propres,
- Autorise, Monsieur le Président ou son représentant à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération dans la limite des crédits budgétaires,

Fait et délibéré à Corte les jours, mois et an que dessus,



Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Don Georges GIANNI

*La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs du SYVADEC et peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bastia dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa publication.*

Accusé de réception en préfecture  
02B-200009827-20211118-2021-11-089-DE  
Date de télétransmission : 20/11/2021  
Date de réception préfecture : 20/11/2021